



Aggravation suite accident de la route

Par **lolou**, le **30/03/2014** à **07:40**

Bonjour

Je suis assurée depuis 29 ans au sein de la même compagnie.

IL y a donc 29ans j'ai subi un accident de la route car un automobiliste a grillé un feu rouge. Choc latéral droit, donc mon côté. Le médecin expert m'avait accordé une ITT de 8 jours et des réserves quand aux séquelles.

J'ai contacté ma compagnie pour leur faire part de l'aggravation, et j'ai transmis tous les documents que j'ai retrouvé. Certificat médical de consolidation - expertise de la voiture et un début de document ou mon assurance me fait part d'une avance - nom du conducteur. Leurs archives ne possèdent rien et il me demande en plus de fournir le document de l'assurance adverse qui m'a indemnisé, hors je n'ai rien de plus et surtout que tout avait transité par leurs services en 1985.

Il y a fort longtemps que cet accident m'a handicapé mais je n'avais pas fait le rapprochement jusqu'à la visite chez un kiné en décembre qui m'a expliqué.

Merci de m'informer car je subis des difficultés dans mon travail (conduite)et plusieurs arrêt de travail, et dans ma vie privée (arthroses cervicales évoluées et invalidantes)

Merci pour vos conseils